



Financé par
l'Union européenne



Programme Océan Durable et Economie Bleue en Afrique Centrale

Consultation ciblée pour des Organisations intermédiaires à but non lucratif

Programme : ODEBAC – Océan Durable et Economie Bleue en Afrique Centrale

Mise en œuvre : Expertise France, avec le soutien de l'Union européenne et de la France

Public visé : Organisations à but non lucratif intervenant dans l'accompagnement, la structuration et/ou la mise en réseau d'initiatives économiques liées à l'économie bleue

Date : 03/07/2026

Le présent document a été élaboré dans le cadre des travaux préparatoires relatif à la Facilité Economie Bleue (FEB) dans le programme ODEBAC. Il a une vocation exploratoire et préparatoire. Il ne constitue ni un appel à projets, ni une présélection, ni un engagement de financement

Contacts

Adem Yahiaoui, Responsable de la Facilité Economie Bleue – Expertise France
Kevin Kiffer, Chef de projet – Expertise France

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne

Table des matières

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION	3
1. L'économie bleue en Afrique centrale	3
2. Présentation du programme ODEBAC.....	3
3. Objet de la consultation	4
4. Pourquoi répondre à cette consultation ?.....	4
5. Organisations concernées	4
6. Définition de l'économie bleue dans le cadre du programme ODEBAC	5
II. PREMIERES ORIENTATIONS ENVISAGEES POUR LE FUTUR APPEL A PROJETS.....	6
1. Considérations générales	6
2. Enjeux transversaux	6
3. Portée géographique des projets	6
4. Principales thématiques et filières considérées.....	7
5. Description des approches de mise en œuvre actuellement envisagées	7
1. Approche 1 — Structuration des filières bleues et développement économique local	7
2. Approche 2 – Économie régénérative et valorisation durable des écosystèmes côtiers	10
3. Approche 3 — Incubation, accélération et innovation	11
III. MODALITES DE PARTICIPATION	14
Annexe 1 : Fiche de renseignements à compléter	15
Annexe 2 : Note de positionnement.....	16

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

1. L'économie bleue en Afrique centrale

L'Afrique centrale dispose d'un important potentiel maritime et côtier, avec plus de 2 000 km de littoral et environ 750 000 km² de zones économiques exclusives réparties entre six États côtiers et insulaires. La région bénéficie de ressources halieutiques importantes, d'écosystèmes marins et côtiers à forte valeur écologique (mangroves, récifs, zones de ponte), ainsi que d'opportunités de développement dans des secteurs tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme côtier, l'économie circulaire, les services portuaires ou encore les biotechnologies marines. Ces espaces représentent ainsi un potentiel significatif de croissance économique, de création d'emplois et de sécurité alimentaire pour les populations côtières.

Toutefois, ce potentiel reste encore largement sous-exploité. La région fait face à une gouvernance océanique fragmentée, à une faible structuration des filières liées à l'économie bleue et à des capacités limitées de coordination régionale. Les pressions anthropiques et environnementales y sont également croissantes, notamment la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la pollution, la dégradation des écosystèmes marins et les effets du changement climatique. Dans ce contexte, les besoins d'investissement, de structuration des filières, de renforcement des capacités et de soutien à l'innovation restent particulièrement importants pour promouvoir une économie bleue durable et inclusive en Afrique centrale.

2. Présentation du programme ODEBAC

Dans ce contexte, le programme ODEBAC (Océan Durable et Économie Bleue en Afrique Centrale) vise à promouvoir un modèle de développement régional conciliant préservation du capital naturel marin et côtier, résilience climatique et création d'opportunités économiques durables dans six pays membres de la CEEAC : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et São Tomé-et-Principe. Le programme est financé par l'Union européenne à hauteur de 42 millions d'euros, dont 11 millions d'euros mis en œuvre en gestion déléguée par Expertise France (EF), auxquels s'ajoutent 300 000 euros de cofinancement français. Il s'articule autour de trois piliers complémentaires :

- Pilier 1, Renforcement de la gouvernance de l'océan ;
- Pilier 2, Soutien au développement de l'économie bleue durable ;
- Pilier 3, Préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers.

Dans ce cadre, EF est plus particulièrement responsable de la mise en œuvre des trois résultats suivants :

- Pilier 1, Résultat 1.2 - Renforcement de la coopération scientifique régionale en sciences de la mer ;
- Pilier 2, Résultat 2.2 - Déploiement d'une Facilité Économie Bleue (FEB) destinée à soutenir des initiatives économiques bleues durables et inclusives ;
- Pilier 2, Résultat 2.3 - Mise en place d'un fonds d'études pour la préparation de projets d'économie bleue durable.

Le déploiement de la FEB, dotée d'un **budget de 4,5 millions d'euros environ**, constituera le cœur de l'intervention d'EF dans le cadre du programme ODEBAC. Ceci prendra la

forme d'un **appel à projets régional à l'attention des organisations à but non-lucratif**, qui seront ainsi soutenues afin d'accompagner le développement d'initiatives économiques bleues durables et inclusives dans la sous-région.

Le programme ODEBAC est actuellement en phase de démarrage. Cette première phase est l'occasion pour EF de paramétrer ses futures interventions, et tout particulièrement le déploiement de la FEB (Pilier 2, Résultat 2.2), de manière à produire un impact maximal sur l'économie bleue dans la sous-région. Pour ce faire, EF a entamé un dialogue avec toutes les parties prenantes de l'économie bleue et lancé un diagnostic régional de l'économie bleue dans les six pays visés. Les travaux préparatoires engagés visent notamment à caractériser les filières, à apprécier les niveaux de maturité observés selon les contextes, et à identifier les contraintes, opportunités et risques susceptibles d'éclairer le déploiement de la FEB et du futur appel à projets.

3. Objet de la consultation

La présente consultation s'inscrit dans la phase de démarrage du programme ODEBAC et vise principalement à nourrir la structuration définitive du futur appel à projets, dont les modalités définitives seront précisées à l'issue des consultations menées auprès des acteurs concernés, des travaux de diagnostic, et des arbitrages internes du programme ODEBAC. En ce sens, cette consultation ne constitue ni un règlement de consultation, ni des critères définitifs de sélection, mais vise à donner aux organisations consultées une première visibilité sur les orientations actuellement envisagées. La présente consultation a donc une vocation exploratoire et préparatoire et poursuit deux objectifs principaux :

- Identifier, informer et mobiliser des organisations potentiellement intéressées par le futur appel à projets d'ODEBAC ;
- Recueillir les observations, propositions et questions des organisations intéressées sur les priorités et les orientations actuellement envisagées par le programme et contribuer à d'éventuels ajustements en prévision de l'appel à projets.

4. Pourquoi répondre à cette consultation ?

Répondre à cette consultation constitue une opportunité pour les organisations intéressées de mieux comprendre les orientations actuellement envisagées par le programme ODEBAC et de contribuer, en amont, à la réflexion sur le futur appel à projets de la Facilité Économie Bleue. Cette consultation vise également à identifier des acteurs, des expériences et des dynamiques existantes susceptibles de jouer un rôle dans le développement de l'économie bleue durable en Afrique centrale.

Les organisations répondantes pourront ainsi partager leur lecture des enjeux, valoriser leurs expériences et approches, faire connaître des initiatives existantes ou en cours de développement, et contribuer à orienter les réflexions du programme sur les modalités d'intervention les plus pertinentes dans les différents contextes de la sous-région. Cette consultation peut également constituer une première opportunité de dialogue entre ODEBAC et des structures intéressées par les thématiques liées à l'économie bleue durable.

5. Organisations concernées

La présente consultation s'adresse à des **organisations à but non lucratif** intervenant dans l'accompagnement d'initiatives économiques, dans des contextes économiques complexes

ou émergents. Elle s'adresse à des structures disposant de capacités d'appui, de structuration, d'intermédiation, d'animation, de mise à niveau ou, le cas échéant, de gestion de dispositifs de soutien à des bénéficiaires finaux.

Les structures répondantes doivent être implantées, actives ou en capacité d'intervenir dans au moins un des pays suivants : **Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et São Tomé-et-Principe**. Les structures non implantées dans la zone d'intervention du programme ODEBAC peuvent se positionner en justifiant leur stratégie d'implantation. Elles doivent également justifier d'une expérience significative dans un ou plusieurs des domaines suivants, de préférence dans le contexte de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique centrale :

- Accompagnement de TPME, d'organisations de producteurs ou d'entrepreneurs, de coopératives, de groupements ;
- Structuration des filières agroalimentaires et halieutiques de préférence ;
- Animation territoriale et accompagnement économique de proximité ;
- Incubation, accélération ou maturation d'initiatives entrepreneuriales innovantes ;
- Facilitation et déploiement de partenariats économiques, institutionnels ou financiers ;
- Accompagnement des entrepreneurs et entreprises dans l'accès au financement ;
- Gestion de mécanismes de soutien technique et financier à des bénéficiaires finaux ;
- Intégration des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques dans des démarches de développement économique ou de structuration de filières.

6. Définition de l'économie bleue dans le cadre du programme ODEBAC

Dans le cadre du programme ODEBAC, l'économie bleue désigne l'ensemble des activités économiques liées aux espaces **marins et côtiers**, dès lors qu'elles contribuent à une utilisation durable des ressources naturelles, à la préservation des écosystèmes marins et côtiers et à la création d'opportunités économiques inclusives pour les populations locales. Elle englobe notamment des secteurs tels que la pêche et l'aquaculture durables (marine, côtière, lagunaire, estuarienne), la transformation et la valorisation des produits halieutiques, l'économie circulaire, le tourisme côtier et l'écotourisme, les services liés aux activités maritimes et portuaires, ou encore certaines formes d'innovation appliquées aux filières marines et côtières.

II. PREMIERES ORIENTATIONS ENVISAGEES POUR LE FUTUR APPEL A PROJETS

Préambule

Les modalités définitives de structuration du futur appel à projets, les formats de réponse attendus, les niveaux de financement, les conditions d'éligibilité et les critères d'évaluation seront précisés dans les documents officiels de l'appel à projet. Les contributions reçues dans le cadre de la présente consultation permettront ainsi d'alimenter cette réflexion et, le cas échéant, d'ajuster le dispositif aux réalités, capacités et attentes des acteurs de l'économie bleue dans les pays d'intervention d'ODEBAC. A ce stade, EF a jugé utile de partager avec les organisations participant à cette consultation quelques éléments et réflexions préliminaires sur le futur appel à projets.

1. Considérations générales

L'enveloppe globale envisagée pour les subventions attribuées à travers la FEB du programme ODEBAC est d'environ 4,5 millions d'euros, pour l'ensemble des six pays visés. Avec cette enveloppe, le programme pourrait soutenir entre 3 et 8 projets (nationaux et/ou multi-pays), pour une durée prévisionnelle de mise en œuvre d'environ 24 mois. Les subventions « en cascade » à des entrepreneurs et partenaires privés seront possibles, à condition de reposer sur une logique de « co-investissement » et de démontrer le caractère inclusif des modèles économiques accompagnés (par exemple l'intégration des petits producteurs dans les chaînes d'approvisionnement, ou l'accès amélioré aux biens et services pour les producteurs et ménages à bas revenus). Le lancement de l'appel à projets est actuellement prévu pour septembre 2026, et le démarrage effectif des projets soutenus, au premier trimestre 2027.

2. Enjeux transversaux

Une attention particulière sera portée à la manière dont les initiatives proposées prennent en compte les enjeux de genre, d'inclusion, de climat, de résilience et de biodiversité dans leurs approches et modalités de mise en œuvre. Le futur appel à projets encouragera notamment les initiatives contribuant à une meilleure inclusion économique des femmes et des jeunes dans les filières de l'économie bleue, ainsi que les approches favorisant l'adoption de pratiques plus durables, résilientes et compatibles avec la préservation des écosystèmes marins et côtiers.

3. Portée géographique des projets

Le futur appel à projets sera ouvert à des propositions de portée nationale comme à des propositions multi-pays. Les projets multi-pays seront encouragés lorsqu'ils présentent une valeur ajoutée claire, notamment en matière de mutualisation d'expertise, de circulation d'expériences, de structuration régionale, de mise en réseau d'acteurs ou de renforcement des dynamiques transfrontalières. Toutefois, la dimension multi-pays ne sera pas recherchée comme une fin en soi.

4. Principales thématiques et filières considérées

La présente consultation porte sur des initiatives et dispositifs d'appui liés à l'économie bleue durable en Afrique centrale. À titre indicatif, les champs d'intervention concernés peuvent notamment inclure :

- La pêche et l'aquaculture durables (marine, côtière, lagunaire, estuarienne) ;
- La transformation, la valorisation et la commercialisation de produits issus des filières bleues ;
- L'économie circulaire appliquée aux activités marines et côtières ;
- Le tourisme côtier durable et l'écotourisme ;
- Les services portuaires, logistiques et maritimes ;
- L'innovation, les services, les technologies et les solutions entrepreneuriales applicables à l'économie bleue ;
- La préservation, la valorisation et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique de développement économique durable.

5. Description des approches de mise en œuvre actuellement envisagées

ODEBAC envisage actuellement de structurer le futur appel à projets autour de plusieurs approches complémentaires, visant à répondre de manière cohérente et articulée aux enjeux de développement de l'économie bleue durable dans la sous-région. Ces approches ne sont pas conçues comme des cadres exclusifs, mais comme des points d'entrée permettant d'identifier et de soutenir des initiatives pertinentes, en recherchant des complémentarités entre acteurs, entre niveaux d'intervention et entre types d'activités. Dans tous les cas, la FEB visera en priorité à s'appuyer sur des dynamiques existantes, en soutenant des initiatives en cours ou passées, en contribuant à leur extension ou à leur consolidation, et/ou en facilitant leur mise à l'échelle lorsque cela est pertinent. Elle pourra également accompagner, de manière ciblée, le développement ou le test de nouveaux modèles ou dispositifs, lorsque ceux-ci répondent à des contraintes ou opportunités clairement identifiées dans des filières ciblées.

1. Approche 1 — Structuration des filières bleues et développement économique local

Intention

Dans de nombreux contextes de la région, les biens et services issus des activités marines et côtières trouvent déjà des débouchés, notamment sur les marchés locaux. Toutefois, ces filières restent souvent caractérisées par une faible structuration, des pertes importantes ou une valorisation limitée des biens et services proposés, ainsi qu'un accès restreint à des marchés plus rémunérateurs. Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas uniquement de faciliter l'écoulement des produits ou services, mais d'améliorer le fonctionnement global des filières afin d'en accroître la valeur économique, la résilience et la durabilité.

Cette approche vise à soutenir des initiatives contribuant à la structuration et au développement de filières économiques liées aux espaces marins et côtiers, en s'appuyant sur une logique de marché, de création de valeur et de développement économique local.

L'objectif est de favoriser l'émergence ou le renforcement de chaînes d'approvisionnement et de services viables, capables de générer des opportunités économiques durables pour les acteurs

locaux, tout en renforçant progressivement la cohérence, la compétitivité et l'inclusivité des filières concernées.

Lorsque les conditions sont réunies, ODEBAC privilégiera les approches reposant sur la mobilisation d'acteurs économiques capables de jouer un rôle structurant dans les filières ciblées, notamment des entreprises impliquées dans la fourniture de biens ou services, la transformation, la distribution, la commercialisation ou l'exportation. L'objectif est de favoriser l'émergence de dynamiques économiques capables d'exercer un effet d'entraînement sur un ensemble d'acteurs économiques, y compris les petits producteurs, transformateurs, prestataires de services ou micro-entrepreneurs. Toutefois, dans certains contextes caractérisés par une faible structuration des marchés, l'absence d'acteurs économiques capables d'assurer un rôle d'agrégation ou de coordination, ou encore des contraintes importantes de gouvernance ou d'organisation des filières, des approches plus territorialisées pourront également être envisagées. Dans ces situations, l'objectif restera de renforcer progressivement les capacités économiques des acteurs locaux et de préparer les conditions d'un développement plus structuré des filières à moyen terme.

Une attention particulière pourra également être portée aux initiatives démontrant une capacité à créer des passerelles avec des marchés, partenaires ou écosystèmes économiques internationaux, notamment européens, lorsque cela contribue à renforcer durablement la structuration, la compétitivité ou la valorisation des filières dans la sous-région. Cela pourra notamment concerner le développement de partenariats économiques, l'accès à des marchés spécialisés ou à plus forte valeur ajoutée, le transfert de savoir-faire, ou encore l'introduction de solutions, technologies ou services répondant à des besoins identifiés dans les filières ciblées.

Implications

Les initiatives devront démontrer en quoi les actions proposées permettent d'améliorer l'accès aux intrants, biens et services, la valorisation des produits ou services, l'augmentation des revenus des acteurs économiques et la répartition de la valeur au sein des filières ciblées. Elles devront également expliciter en quoi les mécanismes proposés contribuent à créer des incitations économiques favorables à l'adoption de pratiques plus durables et à des modèles commerciaux plus inclusifs, notamment vis-à-vis des petits producteurs, opérateurs économiques, jeunes et femmes.

Les projets devront démontrer une compréhension claire de la filière ou du système économique local ciblé (acteurs, flux, fonctions économiques, contraintes, opportunités) et s'inscrire dans une logique de marché fondée sur l'identification de débouchés réels et rémunérateurs, qu'ils soient locaux, régionaux ou internationaux. Les propositions devront s'appuyer sur des partenariats concrets avec des acteurs économiques capables de contribuer à la structuration ou au développement de la filière, notamment des entreprises impliquées dans la fourniture de biens ou services, la transformation, la distribution, la commercialisation, les services logistiques ou l'exportation. Dans certains contextes, des modèles contractuels (par exemple en aquaculture) pourront constituer un levier pertinent pour structurer les relations entre acteurs, à condition de démontrer leur viabilité économique et leur caractère équitable pour les producteurs. Dans les contextes moins structurés, les initiatives pourront inclure des dispositifs d'accompagnement économique de proximité ciblant notamment les micro et petites entreprises, les coopératives, les organisations de producteurs, les jeunes entrepreneurs ou les femmes entrepreneures. Ces approches devront toutefois démontrer comment les activités soutenues

contribuent à renforcer progressivement la cohérence économique des territoires ou des filières concernées, au-delà d'un appui ponctuel à des acteurs isolés.

Une attention particulière sera portée à la capacité des projets à articuler les différentes fonctions économiques soutenues dans une logique cohérente de développement local. Les propositions devront démontrer comment les activités appuyées se renforcent mutuellement et contribuent à la structuration progressive d'un système économique viable, notamment autour de bassins de production, de sites de débarquement, de zones touristiques côtières, de pôles économiques littoraux ou d'espaces portuaires concentrant des activités économiques liées à l'économie bleue. Les interventions proposées pourront notamment inclure la structuration de l'offre (producteurs, transformateurs, prestataires de services, coopératives ou organisations professionnelles), l'amélioration de la qualité ou des standards, l'accès aux intrants, aux équipements ou aux services, le renforcement des capacités entrepreneuriales et de gestion, la facilitation de l'accès au financement, ou encore la mise en relation avec des marchés et des partenaires économiques.

Ce que cette approche n'est pas

Ne relèvent pas de cette approche :

- Les projets dans lesquels l'organisation assure directement l'ensemble des fonctions économiques (formation, intrants, production, commercialisation, accès au marché) sans implication structurée d'acteurs économiques susceptibles d'assurer la pérennité des activités ;
- Les initiatives reposant principalement sur une logique de distribution d'équipements, de subventions ou d'appuis ponctuels, sans stratégie claire de transformation économique ou de structuration progressive des filières ;
- Les interventions limitées à des activités de formation, de sensibilisation ou de renforcement de capacités, sans application concrète dans des activités économiques et sans mécanisme démontré de création de valeur ;
- Les projets visant à accompagner un grand nombre de bénéficiaires de manière dispersée, sans cohérence économique d'ensemble ni perspective crédible de développement ou de structuration des activités soutenues ;
- Les initiatives reposant principalement sur des solutions techniques (qualité, chaîne du froid, réduction des pertes, etc.) qui ne s'inscrivent pas dans une stratégie économique plus large visant à améliorer durablement la valorisation des biens, services ou ressources concernés.

Acteurs attendus

Cette approche s'adresse en priorité à des organisations capables de jouer un rôle d'intermédiation, de structuration ou d'animation économique, notamment les ONG ou OSC disposant d'une expérience avérée dans le développement économique local, les approches filières, l'appui aux TPME ou aux organisations de producteurs, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles, les structures d'accompagnement économique territorialisées, ainsi que les consortiums associant acteurs non lucratifs, partenaires techniques, acteurs financiers et entreprises privées. Une attention particulière sera portée aux organisations capables de

démontrer leur compréhension des dynamiques économiques locales, leur capacité à mobiliser des partenariats économiques pertinents et leur aptitude à accompagner des processus de transformation économique durables dans des contextes parfois caractérisés par une faible structuration des marchés.

2. Approche 2 – Économie régénérative et valorisation durable des écosystèmes côtiers

Intention

Les écosystèmes côtiers et marins d'Afrique centrale, en particulier les mangroves, lagunes, estuaires et autres zones humides côtières, jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, la protection des littoraux, la productivité halieutique, la régulation climatique et la résilience des territoires côtiers. Ces écosystèmes fournissent également de nombreux services dont dépendent directement les communautés locales et diverses activités économiques. Pourtant, ils sont soumis à des pressions croissantes liées notamment à l'urbanisation, à la surexploitation des ressources, aux pollutions et aux effets du changement climatique.

Dans ce contexte, **cette approche vise à soutenir des initiatives économiques contribuant simultanément à la génération de revenus, au développement d'activités économiques viables et au maintien ou à la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes côtiers et marins dont elles dépendent.** L'objectif n'est pas uniquement de réduire les impacts négatifs de certaines activités économiques sur l'environnement, mais de favoriser l'émergence de modèles économiques capables de créer une valeur économique directement liée à la préservation, à la restauration ou à la gestion durable des écosystèmes. Cette approche s'inscrit dans une logique d'économie bleue régénérative, cherchant à renforcer à la fois les performances économiques des acteurs locaux et la résilience écologique des territoires.

Implications

Les projets devront démontrer de manière explicite les liens entre les activités économiques soutenues et les résultats attendus en matière de préservation, de restauration ou de gestion durable des écosystèmes concernés. Les propositions devront présenter un modèle économique crédible, fondé sur des produits ou services répondant à une demande réelle, ainsi que sur une stratégie claire de génération de revenus et de pérennisation des activités au-delà du financement du projet. Au-delà, les projets proposés devront démontrer dans quelle mesure leur modèle économique crée une dépendance positive entre la performance économique des activités soutenues et le maintien ou l'amélioration de l'état des écosystèmes concernés. Une attention particulière sera accordée aux initiatives dans lesquelles la création de valeur économique repose directement sur les fonctions écologiques rendues par les écosystèmes côtiers et marins (protection côtière, productivité halieutique, stockage de carbone, attractivité touristique, qualité environnementale, biodiversité, etc.), de manière à renforcer les incitations économiques à leur gestion durable.

Les propositions devront également expliciter les mécanismes par lesquels les bénéfices économiques générés contribuent, directement ou indirectement, au maintien, à la restauration ou à la gestion durable de ces écosystèmes. Les initiatives proposées pourront notamment viser

la structuration de filières économiques directement dépendantes du bon état des écosystèmes côtiers, le développement de produits ou services valorisant durablement les ressources naturelles, le développement d'activités économiques compatibles avec la restauration écologique, ou encore l'expérimentation de mécanismes économiques et financiers permettant de renforcer les incitations à la conservation. Les projets pourront également explorer ou tester des mécanismes innovants de financement ou de rémunération des services écosystémiques, tels que certains dispositifs de compensation environnementale, les paiements pour services écosystémiques, les mécanismes liés au carbone bleu ou d'autres approches contribuant à la pérennisation financière des efforts de restauration et de préservation.

Ce que cette approche n'est pas

Ne relèvent pas de cette approche :

- Les projets de restauration écologique ou de plantation de mangroves ne présentant pas de stratégie économique claire, permettant de soutenir durablement les activités proposées ;
- Les initiatives principalement fondées sur des activités de sensibilisation, de conservation ou de protection environnementale, sans lien démontré avec le développement d'activités économiques viables ;
- Les projets reposant essentiellement sur des financements externes ou des subventions, sans perspective crédible de pérennisation économique ou financière ;
- Les interventions présentant des bénéfices environnementaux génériques mais sans mécanisme clair reliant les résultats économiques recherchés à la préservation ou à la restauration des écosystèmes concernés.

Acteurs attendus

Cette approche s'adresse notamment aux ONG et OSC spécialisées dans le développement économique durable, la gestion des ressources naturelles ou la conservation, aux organisations communautaires, aux structures d'appui aux filières, ainsi qu'aux consortiums associant acteurs de conservation, acteurs économiques, structures de recherche, opérateurs techniques et partenaires financiers. Une attention particulière pourra être portée aux organisations capables de développer ou tester des modèles économiques conciliant création de revenus, résilience climatique, préservation de la biodiversité et restauration des écosystèmes côtiers et marins, ainsi qu'aux acteurs en mesure d'explorer des mécanismes innovants de financement de la nature ou de valorisation des services écosystémiques.

Les propositions devront démontrer leur capacité à produire des résultats économiques, sociaux et environnementaux concrets et mesurables, ainsi que leur potentiel de pérennisation au-delà du financement du projet. Une attention particulière sera portée aux initiatives capables de démontrer que la création de valeur économique constitue un levier direct de préservation, de restauration ou de gestion durable des écosystèmes concernés.

3. Approche 3 — Incubation, accélération et innovation

Intention

L'économie bleue offre un terrain propice au développement de solutions innovantes, notamment dans des domaines tels que l'économie circulaire, la valorisation des produits, l'amélioration des procédés de transformation ou encore les services liés aux filières halieutiques et aquacoles. Dans ce contexte, l'innovation peut constituer un levier pertinent pour répondre à certaines contraintes opérationnelles rencontrées par les acteurs des filières, à condition qu'elle soit étroitement ancrée dans les réalités des marchés et des usages.

Toutefois, les dynamiques d'innovation dans le secteur restent encore peu développées en Afrique centrale, en raison de contraintes structurelles affectant l'entrepreneuriat, mais aussi d'un accès limité à des dispositifs d'accompagnement spécialisés et à des financements adaptés. Dans ce contexte, cette approche vise en priorité à **contribuer à la structuration d'un écosystème d'accompagnement de l'innovation, capable de faire émerger, à terme, des solutions pertinentes et adaptées aux enjeux des filières**, tout en soutenant de manière ciblée certaines initiatives à fort potentiel.

Dans ce cadre, l'innovation est entendue comme le développement ou l'adaptation de produits, services, modèles économiques ou technologies permettant d'apporter une réponse nouvelle ou significativement améliorée à des problématiques concrètes rencontrées dans les filières. L'objectif est de favoriser l'émergence de solutions utiles, répondant à des besoins identifiés et susceptibles d'être adoptées par les acteurs économiques.

Implications

Les initiatives proposées devront démontrer leur capacité à contribuer au renforcement des structures d'accompagnement de la sous-région (incubateurs, hubs, dispositifs d'appui), afin de leur permettre d'intégrer les enjeux spécifiques de l'économie bleue dans leurs activités. Cela pourra inclure le développement ou l'adaptation de programmes d'incubation ou d'accélération, le renforcement des compétences, ou encore la mise en réseau avec des acteurs spécialisés. Au-delà, les initiatives devront démontrer en quoi les capacités développées permettront, à court ou moyen terme, de faire émerger des solutions innovantes répondant aux contraintes opérationnelles rencontrées dans les filières visées, en rapprochant par exemple les porteurs de solutions innovantes des réalités des filières.

Les initiatives devront démontrer leur capacité à préparer activement le passage à l'échelle des solutions accompagnées, notamment en intégrant des dispositifs de préparation à l'investissement et en mobilisant des partenaires financiers (fonds d'investissement, investisseurs à impact, institutions financières). L'objectif est de favoriser l'émergence de solutions capables d'accéder à des financements externes et de se développer au-delà du cadre du programme.

Ce que cette approche n'est pas

Ne relèvent pas de cette approche :

- Les projets centrés sur des idées ou des solutions non testées, sans lien clair avec des besoins identifiés dans les filières ;
- Les initiatives visant à soutenir des startups de manière isolée, sans dispositif structuré d'accompagnement ;
- Les projets d'incubation généralistes ne démontrant pas une intégration réelle des enjeux spécifiques de l'économie bleue.

Acteurs attendus

Cette approche s'adresse en priorité à des structures disposant d'une capacité d'accompagnement de l'innovation, notamment :

- Incubateurs, accélérateurs ou hubs d'innovation, particulièrement dans l'économie bleue et circulaire ;
- Structures d'appui entrepreneurial développant des programmes dédiés ;
- Organisations spécialisées dans l'innovation ou le transfert de technologies ;
- Organisations capables de faciliter la mise en réseau des acteurs ;
- Consortiums associant structures d'accompagnement, acteurs techniques et partenaires économiques.

III. MODALITES DE PARTICIPATION

Les organisations intéressées sont invitées à transmettre par voie électronique les deux éléments suivants :

- Une fiche de renseignements (Annexe 1) ;
- Une note de positionnement de 2 pages (Annexe 2).

Cette note de positionnement permettra au programme ODEBAC d'apprécier le positionnement des organisations, leur compréhension des enjeux ainsi que la pertinence des approches envisagées en vue du futur appel à projets. Les organisations sont invitées à privilégier des réponses synthétiques, claires et ciblées autour des éléments suivants :

- Le contexte d'intervention proposé, incluant le ou les pays concernés ainsi qu'une brève description des enjeux adressés ;
- L'approche envisagée, en lien avec l'une des approches actuellement priorisées par ODEBAC (structuration des filières, économie régénérative, incubation/accélération), ou, le cas échéant, une approche complémentaire dûment argumentée ;
- Une description succincte de l'intervention envisagée, incluant les principaux axes d'intervention, les acteurs économiques ciblés et les types de partenaires envisagés ;
- Le rôle que l'organisation se propose de jouer et sa valeur ajoutée ;
- Les principaux résultats attendus, notamment en termes économiques ;
- Un ordre de grandeur indicatif du budget et de la durée de mise en œuvre ;
- Les principales contraintes ou risques susceptibles d'influencer la mise en œuvre.

Date limite : Les participations à cette consultation doivent être envoyées le plus tard le **03/07/2026**.

À l'adresse email suivante : odebac-blue-economy@expertisefrance.fr, en précisant pour objet du mail « **Consultation Economie Bleue – nom de la structure** ».

Les réponses seront utilisées uniquement pour nourrir l'analyse, la réflexion stratégique et la préparation du futur dispositif. Par conséquent, répondre à cette consultation :

- N'engage pas Expertise France à financer une action ou une organisation ;
- Ne constitue pas une candidature formelle ;
- Ne vaut pas présélection ;
- Ne crée aucun droit particulier pour l'organisation répondante ;
- Ne préjuge ni du contenu, ni du calendrier, ni des critères du futur appel à projets ODEBAC.

Annexe 1 : Fiche de renseignements à compléter

Rubriques	Informations
Informations générales sur l'organisation	
Nom complet de l'organisation	
Statut juridique	
Année de création	
Pays du siège	
Pays d'intervention actuels	
Principaux domaines d'intervention	
Adresse postale du siège	
Personne de contact	
Nom et prénom de la personne de contact	
Fonction	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Expérience et capacités de l'organisation	
Ordre de grandeur du budget annuel ou du volume financier géré sur les trois dernières années	
Expérience de gestion de financements de bailleurs internationaux (10 lignes max.)	
Expérience dans l'accompagnement d'acteurs économiques (10 lignes max.)	
Expérience en animation territoriale, structuration de filières, incubation, accès au financement ou gestion de dispositifs de soutien à des tiers (10 lignes max.)	
Trois références maximums de projets comparables : intitulé, pays, durée, budget, bailleur, rôle de l'organisation	

Annexe 2 : Note de positionnement

En réponse à cette consultation, chaque organisation est également invitée à transmettre une note de positionnement de deux (02) pages, en suivant le modèle ci-dessous. Les organisations souhaitant partager leurs réflexions sur plusieurs approches sont invitées à soumettre une note distincte pour chaque approche. À ce stade, il n'est pas attendu de proposition détaillée, ni de budget complet, ni de demande de financement. Cette note a uniquement une vocation exploratoire et contributive.

CONSULTATION ODEBAC – Economie bleue durable et inclusive	
Note de positionnement	
Contexte d'intervention	
Pays et région.s concerné.e.s	
Filière.s priorisé.e.s, le cas échéant, et justification	
Brève description des principaux enjeux	
Description succincte de l'intervention envisagée	
Approche de mise en œuvre proposée	
Principaux axes d'intervention	
Acteurs économiques ciblés, types de partenaires envisagés et rôle de l'organisation	
Principaux résultats attendus	
Budget indicatif	
Principales contraintes et risques anticipés	
Autres commentaires	